

MAIRIE DE LA PENNE SUR HUVEAUNE

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 121-10 du Code des Communes)

Le Conseil Municipal se réunira en salle du Conseil à l'Hôtel de ville

le vendredi 29 avril 2022 à 18 heures 30

ORDRE DU JOUR

Session Ordinaire

I-FINANCES

- *Debat d'orientation budgétaire.
- *Approbation du compte de gestion du Receveur de la commune exercice 2021
- *Approbation du Compte administratif de la commune exercice 2021
- *Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2021
- *Budget primitif de la commune exercice 2022
- *Vote des taux d'imposition 2022
- *Dotation au CCAS.
- *Convention au COS
- *Subvention aux associations

II- ADMINISTRATION GENERALE

- *Modification des représentants du Conseil au sein des commissions municipales
- *Elections de représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS

III-RESSOURCES HUMAINES

- *Recours à des vacataires
- *Recrutement d'apprentis
- *Convention P.E.C
- *Contrat de professionnalisation

IV-URBANISME

- *Modification parcellaire et vente de la parcelle AA22
- *Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) du Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile – Avis de la Commune sur le bilan de la concertation et sur le projet de PLUI à arrêter.

V-SERVICES TECHNIQUES

- *Participation et engagement de la commune pour le programme ACTEE2-MERISIER

VI-PETITE ENFANCE / JEUNESSE

- *Crèche municipale multi accueil modification du règlement de fonctionnement.
- *Service Jeunesse ; organisation de stages BAFA-Convention avec le CEMEA

Nicolas BAZZUCCHI

Maire de La Penne Sur Huveaune

